Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive

Association D-Demain-Asso 7 rue des Orchidées 54600 Villers-lès-Nancy

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 24 novembre 2024

Le 24 novembre 2024 à 19 heures, les fondateurs de l'association D-Demain-Asso se sont réunis en assemblée générale constitutive par visioconférence.

Sont Présents :

NORTON Sophie, 7 rue des Orchidées 54600 Villers-lès-Nancy HIPPOMÈNE Gladys, 38 Doyen René Gosse 34800 Clermont l'Hérault PAULAIS Tristan, 10 rue Ney 33200 Bordeaux LECŒUVRE Arnaud, 118 rue Pasteur 59920 Quievrechain

L'assemblée générale désigne Gladys Hippomène en qualité de présidente de séance et Tristan Paulais en qualité de secrétaire de séance.

La présidente de séance met à la disposition des présents le résultat du vote des statuts de l'association organisé du mardi 22 octobre 2024 au dimanche 3 novembre 2024. Elle présente aussi les objectifs de l'association en formation et la Charte.

Puis elle rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation des résultats du vote organisé du mardi 22 octobre 2024 au dimanche 3 novembre 2024 concernant le projet de statuts : les statuts ont été adoptés à l'unanimité.

Elle ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée qui débouche sur un consensus. Après quoi, personne ne demandant plus la parole, la présidente de séance met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1ère délibération : L'assemblée générale adopte la Charte, les Statuts et le Règlement Intérieur dont les projets lui ont été soumis.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2ème délibération : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de Trésoriers :

LECŒUVRE Arnaud, 118 rue Pasteur 59920 Quievrechain

PAULAIS Tristan, 10 rue Ney 33200 Bordeaux

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes du prochain exercice.

Les Trésoriers ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

NORTON Sophie

HIPPOMÈNE Gladys

PAULAIS Tristan

LECŒUVRE Arnaud

Révision #14 Créé 10 novembre 2024 18:03:23 par Tristan Mis à jour 3 février 2025 18:39:48 par Tristan